

Renouveau, envie d'agir

Depuis quelque temps, Genève relance son débat sur l'urbanisme. Des séances publiques ayant pour thème la ville, l'espace public, les quartiers durables ont rassemblé une forte participation. Les domaines de l'architecture, de l'énergie, du patrimoine et du paysage sont enfin considérés avec sérieux. Ce qui est nouveau et réjouissant. Ces manifestations – relayées par les anniversaires de la Fondation Braillard¹ et de la Société d'art public² – ont initié, entre les mois de septembre et novembre, des exposés, forums et débats sur le devenir de la région: agglomération transfrontalière, mobilité, écoquartiers, surélévations d'immeubles, zone agricole, besoin en logement, etc. Nous-mêmes, lors du 100^e anniversaire tenu durant les Journées du patrimoine, débattions de questions nouvelles posées par les besoins d'une société en mutation.

Dernièrement, dans une Salle des Abeilles comble, la Fédération des architectes suisses et la Maison de l'architecture invitaient à une soirée d'exposés et à un débat autour du thème «Genève à l'écoute de Zurich». Au-delà des réalités différentes de ces deux villes, nous en avons tiré trois enseignements: travailler sur des projets avant de faire des lois, organiser des coopérations entre partenaires publics/privés et citoyens, mobiliser les forces vives et les compétences locales. Car la quantité de projets d'aménagement genevois – pour ne pas qu'ils restent à l'état de papier – devrait nous encourager et nous engager dans des dynamiques qualitatives concrètes.

Ces rassemblements autour de la question urbaine augurent d'un évident besoin de débat élargi. Il y a sans doute là un potentiel de réflexions ouvertes et généreuses. Sont-elles innovantes, contextuelles et capables d'engager une autre culture du projet? Elles dénotent en tous cas la présence locale d'acteurs prêts à s'investir dans la production du domaine bâti, à redéployer des synergies sur les transformations urbaines ou du territoire.

Comment associer les acteurs de la ville à l'aménagement et aboutir tout de même à des décisions novatrices? «Nous avons besoin de ville» nous disait Lorette Cohen lors de l'un de ces débats et d'adresser cette question: «Qu'est-ce qui donnerait envie... envie de se promener, envie d'habiter? Comment rêver et que rêver pour une Genève future et meilleure?» C'est dans un lieu dévolu à l'art (Espace d'arts contemporains Attitudes, à nouveau comble) qu'une autre discussion publique a tenté d'en préciser les contours. Pour nous, sur le terrain, le thème du patrimoine ancien et contemporain reste une «question suspendue» dans son rapport à la modification. Car la juste mesure n'est pas encore établie ou acquise, tout comme la relation entre l'histoire et la modernité. On peut regretter que l'ensemble de ces débats n'ait que trop peu abordé le renouveau sur des situations construites.

Nos préoccupations doivent nécessairement s'élargir à la «fabrication» contemporaine du patrimoine régional. Le projet de l'agglomération franco-valdo-genevoise devrait nous en donner la possibilité. Les nouveaux objectifs de Patrimoine suisse nous obligent à y participer, sans perdre de vue les différentes échelles et les contextes qui composent nos territoires.

Marcellin Barthassat

¹ Quatre débats publics, «Visions pour Genève», développement urbain, régional et renouveau de l'architecture, organisés par la Fondation Braillard Architectes en octobre et novembre 2007.

² Voir en page 4 l'article de Diana Nemeth sur la conférence à deux voix entre Tita Carloni et Philippe Biéler, organisée par Patrimoine suisse Genève le 8 septembre 2007.

³ Lorette Cohen journaliste au *Temps* et animatrice de la conférence-débat «Genève à l'écoute de Zurich», organisée par la FAS à la Salle des Abeilles le 9 novembre 2007.

Le devenir du patrimoine

Un siècle de protection du patrimoine à Genève: nous publions ci-après le texte de la conférence de Sabine Nemeč-Piguet, cheffe du Service des monuments et des sites de l'Etat de Genève, donnée en ouverture des Journées européennes du patrimoine, le 7 septembre dernier.



Marais et ruines du château de Roelbeau. Photographie tirée de *La campagne genevoise d'après nature*, texte par Guillaume Fatio, illustrations de Fred. Boissonnas, Genève, 1899. Le site fouillé par Louis Blondel, premier secrétaire de la Commission des monuments et des sites et archéologue cantonal, est le tout premier objet classé par le Conseil d'Etat, une année après l'adoption de la loi cantonale de 1920.

1. La sauvegarde du patrimoine, l'affaire des citoyens

Au printemps 1897, la Tour de l'Ile, un des derniers vestiges des fortifications de l'Ancien Régime, échappe de justesse à la démolition, alors que la quasi totalité des ouvrages de défense a disparu sous la pression du développement urbain et la volonté d'édifier de nouveaux quartiers. Il a fallu une mobilisation des citoyens et un vote populaire pour démontrer que sa conservation non seulement n'entraverait pas la dynamique urbaine, mais contribuerait à façonner l'image de la Genève moderne. Cet épisode est certainement le premier jalon de plus de cent ans de protection du patrimoine bâti à Genève, qui sera suivi, à plusieurs reprises, d'actions semblables au cours du siècle qui s'annonce:

– en 1903, pétition pour la conservation de la Tour de l'Escalade à la Corratierie,

- en 1969, référendum contre la démolition du Crédit Lyonnais à la Corratierie,
- en 1976, référendum contre la démolition de l'Hôtel de la Métropole,
- en 1981, référendum contre la rénovation de l'Ariana,
- en 1988, référendum contre la démolition des Bains des Pâquis.

Peu après le sauvetage de la Tour de l'Ile, l'historien Guillaume Fatio fait appel au photographe Fred Boissonnas pour «ouvrir les yeux» de ses contemporains sur les «trésors» de la ville et de la campagne genevoise. Il utilise l'image comme nouveau moyen de communication, mis à disposition par l'industrie photographique naissante. Plus de cent ans après, alors que bien des sites, présentés dans cette série d'ouvrages remarquables, ont perdu leur beauté d'antan, les photographies publiées ont gardé tout leur pouvoir de séduction.

suite en page 2

Au sommaire de ce numéro

Passé/présent et quelques enjeux futurs *Marcellin Barthassat*

Biéler-Carloni: conférence à deux voix *Diana Nemeth*

Le Collège Calvin est classé. Mais est-il protégé? *Pierre Monnoyeur*

Actualités *Jean-Pierre Lewerer, Michel Brun, Jacqueline Richez*



suite de la première page

Autour de 1900, en Suisse comme ailleurs en Europe, les acteurs se multiplient en faveur de la sauvegarde d'un patrimoine national. Sensibiliser le public est primordial, mais les images, si convaincantes soient-elles, ne suffisent pas; il faut, pour mobiliser les forces, une association. Ainsi est créée, en 1901, la Société d'art public, qui précède de quatre ans le *Heimatschutz*, dont le nom français *Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque* est très évocateur des buts poursuivis; la Société d'art public en deviendra, en 1907, la section genevoise. Cependant, face à la logique économique du marché immobilier où les enjeux financiers sont énormes, la bonne volonté des citoyens, même regroupés en association, ne peut suffire. L'Etat doit impérativement s'engager et défendre ce qu'il faut désormais considérer comme un intérêt général.

Victor Hugo, dans la guerre qu'il avait déclarée aux démolisseurs trois quarts de siècle plus tôt, le clamait: «Une loi suffirait, qu'on la fasse!» A l'instar de la France (1887), les cantons de Vaud (1898), Neuchâtel (1902), Berne (1900), Valais (1906) ont déjà leur loi sur la protection des monuments historiques. Mais, à Genève, le Conseil d'Etat tergiverse et il faut attendre le 19 juin 1920 pour que la protection des monuments historiques dispose enfin d'une base légale.

2. La responsabilité de l'Etat

Adoptée tardivement, la première loi genevoise sur la conservation des monuments et la protection des sites innove cependant, en ne visant pas seulement la protection des monuments historiques, mais également celle des sites. Se retrouvent ainsi, dans une seule et même loi, les deux grands thèmes des défenseurs du patrimoine: la conservation des monuments historiques, d'une part, et la sauvegarde du paysage et des beautés naturelles, d'autre part. Les députés sont très soucieux

de la portée de cette loi et du sens qu'elle revêt: «Il faut conserver, disent-ils, non pas uniquement pour sacrifier à des sentiments de piété nationale, non pas pour glorifier ce qui fut, mais pour donner au présent et à l'avenir des possibilités d'intérêt et de plaisir que notre patrie peut, aussi bien que toute autre, procurer.»

Ainsi, depuis 1920, et conformément au premier article de la loi: «*Le Conseil d'Etat est chargé de veiller à la conservation des monuments, des objets et des sites ayant un caractère historique, scientifique ou esthétique et classés comme tels.*» Plusieurs règles fondamentales applicables aux immeubles classés restent toujours valables aujourd'hui: l'obligation d'entretien imposée aux propriétaires, la possible participation de l'Etat aux frais de conservation, d'entretien et de restauration, le droit d'acquisition par l'Etat d'un immeuble classé et celui d'expropriation pour cause d'utilité publique. La Commission des monuments et des sites (CMNS) se met au travail dès sa nomination: une centaine d'immeubles et d'objets sont classés au cours des premières années 1921 et 1923. A la suite des ruines du château de Rouelbeau, fouillées et publiées par Louis Blondel, premier archéologue cantonal et secrétaire de la commission, figurent en tête de liste les principaux bâtiments publics de l'ancienne Genève: l'Hôtel de Ville, l'arsenal, le Collège Calvin, le Palais de Justice ainsi qu'une trentaine de temples et d'églises, dont la cathédrale Saint-Pierre. La moitié des immeubles classés pendant ces deux premières campagnes sont situés dans la Vieille Ville, où beaucoup d'entre eux ont été rachetés, au tournant du siècle, par la Ville ou l'Etat. Très peu d'immeubles classés se trouvent en mains privées, car c'est bien là la difficulté.

3. De nouvelles catégories de patrimoine

Contrairement à son énoncé qui vise non seulement la protection des monuments mais également celle des sites, la première loi

s'applique essentiellement à un patrimoine monumental et à des objets exceptionnels ou singuliers, en raison de l'unique mesure de protection qu'elle instaure, le classement. Elle fait d'ailleurs, dès les années 1930, l'objet de critiques; mais il faudra attendre le **4 juin 1976** pour que soit adoptée la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS), en vigueur actuellement. Celle-ci introduit deux mesures de protection supplémentaires mieux adaptées à l'évolution de la notion de patrimoine: l'inscription à l'inventaire et le plan de site. Le Grand Conseil accroît le rôle de la CMNS dans laquelle il délègue des représentants des partis politiques au pouvoir et de la société civile. Surtout, peu satisfait du contrôle exercé par le Conseil d'Etat, il accorde aux associations de protection «la qualité pour agir». Le premier site bâti à bénéficier d'une protection grâce au nouvel instrument du plan de site est la Rade, en 1978, après la démolition regrettable de l'Hôtel de Russie et le référendum empêchant celle de l'Hôtel de la Métropole.

La nécessité de prendre en compte d'autres types de patrimoine s'est imposée au cours des années 1970, alors que le développement urbain d'après-guerre faisait l'objet de vives critiques. On reconnaît à la ville ancienne et aux quartiers historiques du centre-ville des qualités non seulement architecturales mais également sociales, qu'on oppose à l'anonymat des grands ensembles. Leur sauvegarde est engagée un peu partout en Europe; à Genève, c'est le cas du quartier des Grottes et de Coutance, pour lesquels la Ville et l'Etat renoncent aux démolitions annoncées. Aux Grottes, la Ville qui possède bon nombre d'immeubles acquis pour les démolir réoriente ses choix; à Coutance, le Conseil d'Etat abandonne les projets de plans localisés, inaugurés par la construction de la Placette, et adopte un plan de site, pour protéger les derniers îlots médiévaux.

La protection du patrimoine s'assimile de plus en plus à la préservation d'un cadre de vie et à celle de l'environnement dans un esprit de développement durable avant l'heure. La protection n'est plus réservée aux seuls monuments, mais elle s'étend à un patrimoine

mineur, à l'architecture rurale, aux ensembles urbains, aux jardins, à toutes sortes d'objets (...).

Le classement de l'usine des Forces motrices à la Coulouvrenière, en 1988, illustre ce changement. Inaugurée en 1886, symbole du progrès technique, cette usine est édifée en pleine ville, au milieu du Rhône, pour distribuer l'énergie industrielle sous la forme d'eau sous pression. Un siècle plus tard, bien que ses pompes fonctionnent encore parfaitement, distribuant cette fois de l'eau potable, le bâtiment est désaffecté. Quelle nouvelle fonction peut-on lui trouver? Cette question reste posée pendant presque 10 ans! L'opportunité d'une nouvelle réaffectation vient du côté du Grand-Théâtre qui a, pour une saison, besoin d'une salle de spectacles à l'occasion de travaux de rénovation. Une installation provisoire, donc pas d'investissements trop importants, une restauration minimale, le concept «une boîte dans la boîte» convient parfaitement pour mettre en valeur le cadre dans lequel elle s'insère, la grandeur industrielle un peu austère mais magique de ce lieu. Le BFM est devenu un des endroits les plus branchés de Genève.

Cette réussite ouvre des perspectives nouvelles pour d'autres sites industriels genevois qui ont été les lieux de production d'entreprises prestigieuses: Sécheron, la SIP, Tavano.

4. Des zones protégées en ville et dans les villages

La très forte croissance des centres urbains européens dans la seconde moitié du XIX^e siècle et l'impact du développement de l'industrie, des transports, du tourisme avaient poussé à mettre en place des règles pour assurer la protection du patrimoine bâti et paysager. Le même phénomène se produit dans la seconde moitié du XX^e siècle, où l'afflux de population dans les agglomérations urbaines prend une ampleur sans précédent dans l'histoire. A la fin des années 1950, plusieurs lois, dont la loi sur l'extension de l'agglomération (création des zones de développement) vont ouvrir de nouveaux territoires à la conquête urbaine: c'est l'époque de la construction des grands ensembles, dans d'anciens domaines ou dans la zone agricole. Cette situation donne un nouvel élan à la protection des sites menacés. Entre 1954 et 1960, 18 domaines sont classés dans le but de les préserver ou, du moins, d'en sauvegarder certaines parties, en contrepoint de la densification des terrains et l'édification d'immeubles de logements. Ce souci tout à fait exceptionnel de vouloir articuler l'ancien et le nouveau a engendré des opérations dont les qualités remarquables s'imposent aujourd'hui: Budé, Varembe ou le Lignon. Ces ensembles résidentiels sont aux premières lignes des nouveaux objets à protéger.

La pression sur la campagne est telle que la protection des villages devient une préoccupation majeure. En 1961, la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) inclut des zones protégées qui comprennent la Vieille Ville et, par la suite, le secteur sud de la ceinture fazyste (les Tranchées, Candolle, le quartier des Banques), le vieux Carouge ainsi que la quasi totalité des villages genevois.

5. Protection du patrimoine et aménagement du territoire

La volonté de protéger les sites avec la première loi de 1920 s'est heurtée à l'inaadaptation de la mesure légale alors adoptée. Aussi, dès 1929, les urbanistes mettent-ils sur pied des instruments destinés à contrôler le développement urbain, dont le plan des



Le cinéma Bio à Carouge après restauration. Menacé de démolition, l'ancien Capitol, construit en 1928 par Paul Perrin, a été inscrit à l'inventaire des immeubles protégés le 3 août 2004, après son rachat par la commune de Carouge, qui en a permis le sauvetage. Sa conservation, sa restauration et son exploitation ont été confiées à une fondation.

Claudio Merzini

zones, réclamé très tôt notamment par la Société d'art public. A Genève, la préservation de la campagne dans un canton-ville est une des grandes réussites de l'aménagement du territoire conjugué à la protection du patrimoine et des sites.

La protection des quartiers urbains du centre-ville et des anciennes communes suburbaines (Eaux-Vives, Plainpalais, Petit-Saconnex, les Pâquis...) entre dans une phase active en 1983, après que le Grand Conseil eut adopté un projet de loi déposé par le député Denis Blondel – actuel président d'honneur de Patrimoine suisse Genève – qui vise la protection des ensembles bâtis urbains de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. La protection de la pierre concourt à la conservation, au centre-ville, de logements de qualité et aux loyers modérés. Grâce à un fonds accordé par le Grand Conseil en 2002, les subventions à la restauration facilitent la sauvegarde et parfois même la restitution de décors peints ou sculptés en façade ou dans les halls d'entrée et cages d'escalier. Le soin apporté à ces travaux de restauration met en valeur les qualités remarquables d'une architecture très urbaine, qui contribue à «l'embellissement» de la ville, pour reprendre un terme cher aux urbanistes des siècles précédents.

6. La protection du patrimoine, un projet architectural et urbain

Des publications pour frapper l'opinion, des personnes engagées, des actions, la mise en place d'un appareil légal qui agit à plusieurs niveaux, tout cela a contribué, au cours du siècle écoulé, non seulement à

la protection de notre patrimoine monumental, mais également à celle des sites bâtis et naturels. Genève a très tôt compris que les enjeux de la protection du patrimoine ne résidaient pas dans la stricte conservation des monuments historiques, mais que l'aménagement du territoire devait intégrer le respect des valeurs paysagères. (...)

Loin du dilemme posé au XIX^e siècle entre «conserver ou restaurer?», il est aujourd'hui admis que les transformations liées à l'usage actuel d'un bâtiment ancien ou d'un site historique sont nécessaires pour en garantir la sauvegarde. Le patrimoine architectural représente l'expression matérielle des besoins, des désirs et des aspirations de la société à des époques que nous n'avons pas connues; la richesse et la diversité apportées par cette histoire sont un enseignement pour notre culture contemporaine fascinée par l'immédiat, le simultané. Mais la question reste posée: que conserver, comment conserver? que transformer, comment transformer? Ce sont les réponses à ces questions qui nourrissent le débat au cœur des politiques de protection du patrimoine. Au-delà de la connaissance indispensable apportée par les inventaires, les recherches historiques, les investigations scientifiques – toutes ces démarches généralement admises aujourd'hui – l'intervention sur un bâtiment, une place, un quartier ancien, que ce soit la restauration la plus délicate ou la transformation la plus audacieuse, ne peut trouver sa réponse que dans un projet capable de défendre la qualité de l'architecture, de la ville, du paysage.

Sabine Nemeč-Piguet

Cheffe du Service des monuments et sites de l'Etat de Genève

Lectures

Patrimoine genevois – Etat des lieux textes réunis par Leïla el-Wakil

Contributions de Pierre Monnoyeur, Sabine Nemeč-Piguet, Armand Brulhart et Erica Deuber-Ziegler, Leïla el-Wakil, Pierre Vaisse. Ed. InFolio, 2007, 124 p., nombreuses ill. n/b, Fr. 12.–. ISBN 978-2-88474-073-9 En vente à la librairie Archigraphy, place de l'Île à Genève.



Parue en août 2007, cette publication, sous un aspect de prime abord assez modeste, que ce soit par son ampleur ou sa présentation, mais également au niveau de son prix, constitue un tableau de la situation actuelle du patrimoine genevois d'une extrême pertinence.

Le mérite principal en revient certainement à l'artisan de ce projet ambitieux, Leïla el-Wakil, spécialiste incontestable de notre patrimoine bâti régional. Sa double formation d'architecte, puis d'historienne de l'art lui ouvre en effet des angles d'approche originaux et inattendus, que nourrit un joli brin de plume.

Le choix des auteurs, outre le fait d'observer parfaitement la parité hommes-

femmes, respecte un équilibre savant entre architectes, historien(ne)s de l'art, mais également entre représentants des différentes composantes de la société civile – politique, administrative et scientifique –, gage d'un panorama de la situation parfaitement équilibré, quoique profondément incisif. Sous des dehors attrayants, cette publication cache un projet scientifique d'une grande rigueur, ce dont témoigne un appareil critique discret, mais de haut niveau et d'une grande pertinence.

Un autre point fort de cet ouvrage réside dans le choix de l'iconographie, pour une bonne part inédite, avec une participation active du photographe Max Oettli, bien connu des membres de notre association.

A défaut de pénétrer, par manque de place, au cœur des divers articles, il est difficile de ne pas résister au plaisir de souligner l'à-propos de la citation empruntée par Pierre Monnoyeur dans son article au *Voyage de Monsieur Perrichon*, lequel offre un guide touristique – l'incarnation même du patrimoine – à sa femme et à sa fille, un «livre qui ne parle ni de galanterie, ni d'argent, ni de politique, ni de mariage, ni de mort». Quant à Pierre Vaisse, il propose une réflexion séduisante sur l'incongruité de l'orthographe usuelle du terme *fonctionnalisme* – avec deux n –, alors qu'il appartient à la même famille que *rationalisme* et *nationalisme*.

Une rectification mineure pour terminer. La Direction du patrimoine et des sites n'a pas été créée par un conseiller d'Etat socialiste – même si ce dernier a fortement contribué à développer la sauvegarde dans son département et serait digne d'en endosser le mérite – mais par son successeur, et cela quelles qu'aient été les raisons ayant guidé sa décision.

Jean-Pierre Lewerer

Passé/présent et quelques enjeux futurs

Assemblée générale du 7 septembre 2007: les préoccupations prioritaires du nouveau comité

Sans revenir sur le déroulement de l'assemblée générale (voir *Alerte* 102, octobre 2007), voici quelques préoccupations partagées à cette occasion sur lesquelles notre société entend porter ses efforts en priorité. En effet, plusieurs indicateurs démontrent que l'Etat se désengage de la sauvegarde du patrimoine (aide à la restauration, coupes budgétaires de la Confédération, politique d'entretien revue à la baisse). Même si le projet de loi de surélévation des immeubles a fini par trouver un compromis acceptable, une telle initiative aurait été impensable durant les années 80-90. Durant ces années-là on était très attentif à la densité de la ville tout en respectant des critères morphologiques précis. On relève également la diminution drastique des mandats de recherche historiques des sites et des bâtiments. De plus, la disparition de l'Institut d'architecture universitaire de Genève est lourde de conséquences, elle entraîne la perte irrémédiable de la chaire de sauvegarde et de restauration dont les compétences étaient reconnues sur le plan européen.

Equilibre entre acte de construire et contexte

La diminution des ressources humaines dans les institutions nous fait douter de la volonté politique d'assurer qualitativement les projets de développement. Notre inquiétude corrobore deux autres constats. Aucun parti politique n'a inscrit la question du patrimoine et de l'architecture dans son programme lors des dernières campagnes législatives municipales et fédérales. Les transformations urbaines envisagées – comme Praille-Acacias-Vernets ou le cas de Balxert sur la route de Meyrin par exemple – démontrent un certain abandon des domaines du patrimoine, de l'espace public et du paysage. C'est comme si l'urbanisme ne devait plus s'encombrer de ces aspects.

D'autres dossiers ne vont pas manquer de nous mobiliser tant la pression sur l'ensemble du patrimoine construit est grandissante. Est-ce parce que Genève n'arrive toujours pas à passer à l'acte de construire? Ce n'est pourtant pas faute de l'avoir prévu dans le Plan directeur cantonal. Les zones de développement qui y sont planifiées permettraient 35 000 logements à l'horizon 2015. Il y a là certainement un potentiel constructible qui soulagerait la pression sur le patrimoine urbain. Mais depuis 2001 les plans directeurs de quartier ont de grandes difficultés à être acceptés... Genève se trouve dans l'une de ses plus importantes crises du logement depuis les années 50-60.

Politique de classement et d'inventaire en «standby»

Nous sommes également inquiets pour un certain nombre de monuments ou d'édifices prestigieux qui ne sont pas classés et dont certains sont dans un état de vétusté qui nécessite des investissements pour une restauration ou une rénovation. Chaque mois, les requêtes en autorisation de construire révèlent des édifices dignes d'intérêt, mais pas inscrits à l'inventaire, ce qui rend souvent difficile l'application des règles de conservation. Cette situation ouvre la porte à toutes sortes d'indélicatesses, de «brutalités» inutiles ou d'interventions aveugles, particulièrement sur les toitures, les façades et la substance intérieure des édifices. Là encore, il y a beaucoup de confusion: tout d'abord sur le diagnostic, puis dans les rapports entre bâtiment et programme, entre restauration et transformation,

entre savoir-faire (maîtrise d'œuvre) et projet de rénovation.

Un comité pour le patrimoine d'aujourd'hui et de demain

Tout cela résulte d'une situation qui certes se complexifie, mais souvent trop empressée dans la confrontation entre programme, site et bâtiment. Pourtant les solutions existent et sont nombreuses, il suffit de se tourner vers les chartes internationales (de Venise en 1964 à Cracovie en 2000) qui proposent des principes de restauration et de transformation clairement énoncés.

C'est sur ces préoccupations prioritaires pour le patrimoine, le paysage et l'aménagement urbain (conserver, développer, créer) que nous entendons poursuivre et centrer nos activités 2007-2008. Mais nous voulons aussi élargir le champ de nos interventions sur le patrimoine futur que nous devons fabriquer. Dans ce monde en effervescence et en concurrence, il n'est pas inutile de rappeler l'importance d'une posture respectueuse des ressources matérielles et humaines.

Le comité élu que nous présentons ici entend développer l'activité de Patrimoine suisse tout en ouvrant le débat sur les nécessités locales et régionales. Sa composition plurielle rassemble plusieurs compétences. Notre comité reste persuadé d'une «réversibilité» positive des situations tendues que nous connaissons.

D'ors et déjà vous pouvez naviguer sur notre site www.patrimoinegeneve.ch qui vous permettra de mieux connaître et comprendre nos orientations.

Marcellin Barthassat

MEMBRES DU COMITÉ

BUREAU

Marcellin Barthassat, président
Catherine Courtiau, vice-présidente
Jean-François Empeyta, vice-président
Denis Blondel, membre d'honneur
Alain Maunoir, juriste
Michel Brun, trésorier

COMITÉ

Christine Amsler	Monika Grosman
Yves Bach	Patrick Malek-Asghar
Dominique Baud	Alain Maunoir
Giorgio Bello	Pierre Monnoyeur,
Christian Bischoff	Cécilia Maurice
Denis Blondel,	François Maurice
Michel Brun	Christian Pirker
Isabelle Claden,	Rolf Pfendler
Raymond Courvoisier	Véronique Probst
Robert Cramer	Ariane Reverdin
François Cuénod	Jacqueline Richez
Emmanuel Foëx,	Evelyn Riedener

INVITÉS

Dominique Cerutti
Bettina Garzetta-Kernen
Erwin Oberwiler

GROUPES DE TRAVAIL

- Groupe des interventions
- Rédaction du journal *Alerte*
- Groupe des visites
- Groupe rédaction du livre sur le patrimoine genevois du XX^e siècle
- Groupe des mesures de protection, classement et mise à l'inventaire

Chaque membre de Patrimoine suisse peut participer à l'un de ces groupes sans forcément être membre du comité.

Biéler-Carloni: conférence à deux voix

A l'occasion du 100^e anniversaire de la section genevoise de Patrimoine suisse, de nombreux intervenants se sont penchés sur la question du patrimoine et sur les enjeux de l'aménagement du territoire. Retour sur la «conférence à deux voix» donnée par Philippe Biéler, ancien conseiller d'Etat, président central de Patrimoine suisse¹, et Tita Carloni, architecte et enseignant engagé, l'une des figures marquantes de l'architecture tessinoise de ces dernières décennies.

Alors que Marcellin Barthassat, président de la section genevoise, présente au public le premier interlocuteur, Tita Carloni, comme un maître à penser, l'un des pères spirituels de la *Tendenza*², il n'hésite pas à dire du deuxième, avec respect, «que le problème de l'héritage du territoire est pour lui une obsession», tout en lui reconnaissant un rôle de visionnaire au sein de l'organisation nationale de Patrimoine suisse. En guise de préambule à la conférence, il ajoute:

«(...) Aujourd'hui, les problèmes liés aux ressources, à l'urbanisation et à son impact sur les climats, incitent à contenir des politiques nouvelles d'environnement et d'aménagement. Pour nous, la question du patrimoine devient plurielle, vraiment au sens large du terme, et semble sans limites. (...) Une culture de la mobilité semble se substituer à l'approche classique de l'espace bâti. La planification territoriale change petit à petit et, c'est un peu notre crainte, elle change de statut et devient de plus en plus simple planification, d'attribution des terrains et des infrastructures.»

Conserver, développer et créer

La règle du jeu? L'articulation de la discussion autour de trois mots d'ordre, trois engagements: *conserver*, avec le refus du gaspillage des ressources matérielles et humaines dans la promotion de l'entretien du patrimoine, *développer*, en privilégiant la qualité de ce développement dans les zones déjà urbanisées, de manière à diminuer la pression sur les paysages et *créer*, en définissant la construction comme une expression de la culture humaine.

«Moi je viens d'un pays qui est en ce moment en difficulté.» Tita Carloni fait ici référence à la situation actuelle de l'aménagement du territoire au Tessin: projet de construction d'autoroute, de casinos démesurés, de supermarchés aux dimensions titanesques, etc. C'est à travers ces exemples significatifs qu'il souhaite aborder les thèmes proposés:

«La description lucide et impitoyable de la situation réelle est indispensable pour savoir ce que l'on fait et comment on va se comporter. (...) C'est un moment significatif pour la Haute Lombardie et le plateau suisse et ces transformations brutales et rapides nous obligent à la réflexion.»

Loisirs – culture – argent

Les facteurs déterminant cette situation? Une mobilité exacerbée, sans considération des conséquences qu'elle engendre; la croissance du temps dédié aux loisirs, avec la nouvelle adéquation «loisirs – culture – argent»; mais surtout la complexité grandissante des constructions urbaines, au sens large, qui subissent des codes de mutations importantes³. Inscrite dans un principe, dans une sorte d'enthousiasme de croissance interminable, cette frénésie inquiète Tita Carloni. A la question «conserver, développer, créer», il répond: «Comment procéder?»

Qu'en est-il de notre patrimoine? Selon Philippe Biéler:

«J'ai l'impression que l'on a perdu aussi bien notre patrimoine naturel que notre patrimoine bâti. (...) De tous côtés, il y a des projets de construction, des projets d'extension, de zones touristiques, et moi j'ai tendance à dire que ces régions des Alpes sont devenues simplement une extension des régions urbaines du Plateau.»

Entre standardisation et respect des différences

C'est précisément la crainte d'une occupation grandissante du territoire et d'un



Philippe Biéler

accroissement toujours plus fort de la mobilité qui a motivé le lancement de l'Initiative pour le paysage.

Ses objectifs? Redonner du sens à la distinction entre zones à bâtir et zones non-constructibles, les zones agricoles souffrant de cette confusion. Donner plus de poids à la coordination entre les cantons et la Berne fédérale, l'aménagement du territoire étant aujourd'hui un domaine de compétences essentiellement cantonal et communal, et sujet aux enjeux de proximité et de concurrence.

Philippe Biéler demande également une disposition transitoire qui bloquerait les zones constructibles de notre pays, redéfinissant ainsi les moyens d'intervention qu'il juge faibles en la matière: «On ne cesse d'accroître les surfaces constructibles, comme si le sol était un élément productible: on est dans une utopie complète! (...) L'initiative prévoit de mettre sur pied un système de compensation d'échange de zones constructibles; c'est un état d'esprit nouveau, mais réalisable!»

La planification du territoire. Tita Carloni s'en souvient, puisque cette question était déjà à l'ordre du jour à l'Exposition nationale dans les années 60. Selon lui, celle-ci n'est pas aussi faible que le prétend Philippe Biéler. Les temps ont changé, la volonté de standardisation aussi, et il faut en tirer profit. Il faut aujourd'hui souligner les différences. L'idée que des communautés à définir puissent avoir des personnalités, des physiologies sociales et économiquement différentes, séduit l'architecte. Se rangeant aux côtés de son interlocuteur sur la nécessité d'une mobilisation du public sur ces questions, il précise pourtant:

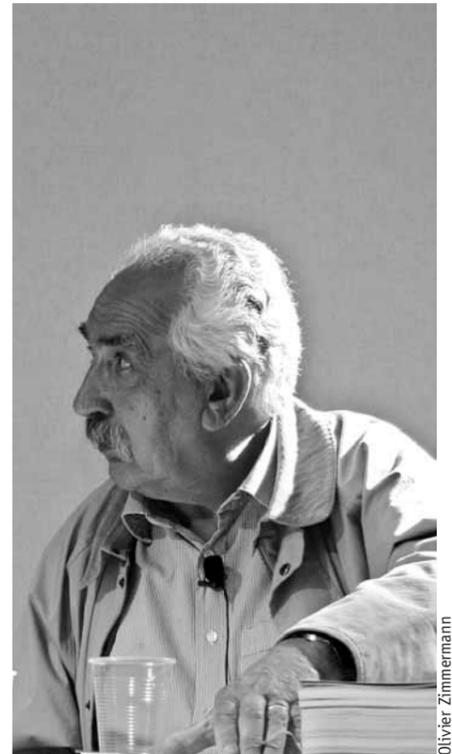
«On a des idées sur lesquelles on peut camper et qui pourraient, à la limite, rapprocher du public ces problèmes de choix politiques, sociaux et d'aménagement, plus que le fédéralisme qui n'intéresse personne (...)».

Vers des conservations ponctuelles?

La sensibilisation du public aux enjeux de la planification territoriale ne peut se détacher de celle de la conservation du patrimoine. Alors que Tita Carloni s'intéresse plus particulièrement à l'utilisation difficile des matériaux modernes pour la conservation des ouvrages récents, Philippe Biéler insiste avec

«Il se peut, hélas, que les années à venir demandent aux êtres humains plus de résistance que d'ardeur, plus de ténacité que de génie, plus de modération que d'extravagance.»

Philippe Jaccottet,
cité par Tita Carloni



Tita Carloni

milantisme et passion sur la suppression progressive des subventions fédérales et de celle du droit de recours⁴.

Face à ce déplorable constat, Tita Carloni s'interroge sur la création architecturale, aujourd'hui au centre du déchirement territorial alors qu'elle atteignait son apogée il y a 30 ans à peine. Tout en reconnaissant l'urgence de la situation, il ajoute:

«Mais il faut assurer, car quoi que l'on dise, un bâtiment est irremplaçable, irremplaçable (...) c'est l'histoire qui l'a fait, en sachant que probablement, il y aura des pertes (...) il n'y aura pas un tableau, un réseau complet sauvé, mais des conservations ponctuelles.»

Alors que Philippe Biéler rêve de plus de dialogue entre les architectes, les autorités et la population, Tita Carloni résume sa pensée par cet adage: «Il faut avoir le pessimisme de la raison, et l'optimisme de la volonté.» Entre rêve et réalité, il se peut que la tâche s'annonce ardue. Mais elle en vaut la peine!

Diana Nemeth

¹ Pour plus d'informations, se référer à *Alerte* 102, octobre 2007: «Les engagements de Philippe Biéler».

² Courant architectural italien, dit «historiciste», qui prend son ampleur dès les années 1975. Intense courant de recherche historique, il est associé à des tentatives de reconquête de la ville ancienne.

³ Tita Carloni se réfère notamment aux quatre volumes édités par le groupe «Institut ETH Studio Basel», dont la thèse de base s'articule autour de la fin de l'ancien rapport ville/campagne qui fait aujourd'hui place à de nouvelles constructions urbaines. Cinq composantes de constructions urbaines sont ainsi dessinées en Suisse: deux aires métropolitaines (ZH/BS et VD/GE), les réseaux urbains (villes du plateau), les zones calmes (pré-Alpes), les friches alpines (abandonnées par la production) et les réseaux alpins (concentration de tourisme, comme St-Moritz ou Davos).

⁴ La Confédération n'octroie que 17 millions de subventions à l'ensemble de la Suisse pour la conservation de ses monuments. De plus, un moratoire prévoit actuellement la suspension de cette allocation pendant quatre ans.

Initiative pour le paysage

La Suisse s'urbanise de façon désordonnée: chaque seconde, un mètre carré d'espace vert disparaît sous le béton de routes, centres commerciaux, parkings et habitations. Cela équivaut à la perte de 10 terrains de football par jour. La périphérie des villages et des villes grignote la campagne. L'accroissement des surfaces bâties entraîne une augmentation de la circulation et des infrastructures routières. Le système actuel d'aménagement du territoire ne parvient pas à enrayer le gaspillage de sol. L'étalement urbain est particulièrement visible, aussi bien sur le Plateau que dans les stations touristiques alpines. Là où la limite des zones construites devient de plus en plus floue. Aujourd'hui, quelque 30% des constructions sont implantées hors des zones à bâtir, et la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire en cours prévoit de nombreux assouplissements. Seul un système d'aménagement du territoire garantissant une utilisation parcimonieuse du sol, aussi bien dans les cantons que dans les communes permettra d'éviter que l'accroissement de la population et la croissance économique ne se fassent au détriment de la nature et du paysage.

Signez et faites signer l'initiative
«De l'espace pour l'homme et la nature» (Initiative pour le paysage)

www.initiative-pour-le-paysage.ch

Le Collège Calvin est classé. Mais est-il protégé?

Dans *Patrimoine genevois: état des lieux*, Leïla el-Wakil abordait récemment la politique de classement menée depuis 1921¹: son constat était amer, puisque pour nombre d'objets, cette mesure se révélait inefficace. Les déboires du Collège Calvin illustrent bien ce triste état de fait.

Dans la première partie du XIX^e siècle, les *Indicateurs à l'usage des voyageurs* plaçaient encore ce monument au troisième rang des « curiosités » données à voir aux étrangers, après la cathédrale et l'Hôtel de Ville. Puis, de déclassement en déclassement, le Collège perdit de son intérêt, aussi bien aux yeux des Genevois que des voyageurs. La grande étude de Charles Borgeaud s'attacha à l'Institution et non pas aux bâtiments. Ceux-ci furent pourtant classés en 1921. Avec le recul, il s'avère que cette protection était alors plus un tribut payé à l'histoire des idées qu'à la réalité matérielle du Collège.

Actuellement, les guides ne mentionnent pas le monument ou n'en parlent qu'à peine; sur ses murs, aucune plaque ne résume la portée historique des lieux; quasiment nul touriste ne s'arrête dans sa cour; depuis 1959, les cartes postales ne cadrent plus son architecture...

Ce désaveu tient à plusieurs causes. L'enseignement et la pédagogie ont perdu dans la cité la place prépondérante qu'ils occupaient jadis. Aux yeux de la société, les monuments – substantif dérivé du latin *monere*: avertir, faire songer, commémorer –, ne nourrissent plus la mémoire collective comme auparavant, pas plus d'ailleurs que les diverses manifestations sociales, politiques et religieuses. Par ailleurs, une partie non négligeable des milieux liés au patrimoine porte à l'histoire de l'architecture un intérêt de plus en plus restreint: leur culture commence au mieux à partir de l'Entre-deux-guerres, au pire avec les années cinquante et soixante.

Dans ces conditions, un bâtiment scolaire du XVI^e siècle, né en pleine guerre civile et religieuse, rénové et restauré au XIX^e, laisse nombre de personnes de l'art totalement indifférentes. Le siècle de la Réforme, de Calvin, de Catherine de Médicis et du Concile de Trente est encore vaguement respecté: un respect qui tient à une ancienneté devenue presque fabuleuse. Mais que dire de l'autre, du XIX^e, période de l'historicisme? Autant parler le volapük!

C'est dans cette dernière méconnaissance historique que résident aujourd'hui les a priori les plus perniciose pour l'avenir matériel du Collège.

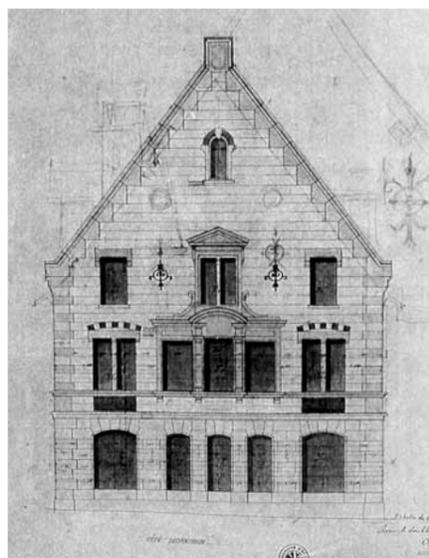
Les travaux du XIX^e siècle: entre restaurations et rénovations

Architecte de la ville, Louis Viollier intervient sur le Collège de 1886 à 1888, soit entre les travaux menés à la chapelle des Maccabées et ceux touchant la cathédrale. Son approche des bâtiments est exemplaire pour la période. L'architecte ne fait que reprendre les parties qui avaient déjà été perturbées avant lui, ou d'autres dont l'état était trop dégradé pour songer à une conservation. Conscient du sens des mots, il distingue dans ses textes les «rénovations» de l'aile primitive des «restaurations» de celle de 1561. Il comprend par ailleurs que la polychromie de brique et pierre de l'aile principale est une question centrale: il reprend donc son principe de base et l'étend aux deux bâtiments. Enfin, et peut-être surtout, il a la clairvoyance de ne pas toucher aux parties du XVI^e siècle restées intactes...

Pour la première fois après Louis Viollier, des travaux importants vont être prochainement menés au Collège. Hormis les questions techniques, toujours très bien résolues par des techniciens, quelles seront les précautions réellement prises pour conserver la substance des lieux?



Collège Calvin, aile de 1561, façade côté préau



Élévation du pignon sud de l'aile de 1561 (AEG, 1887, signé Olivet, pour Louis Viollier)

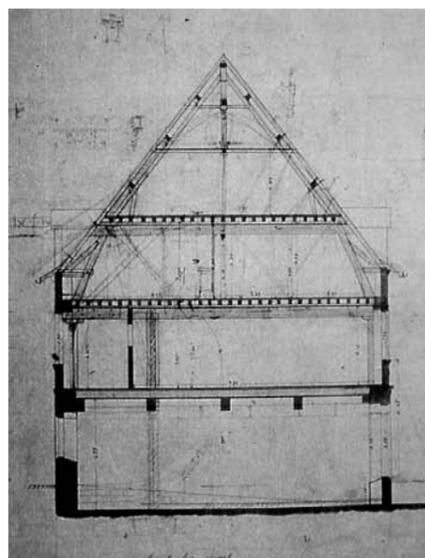
A titre d'exemple, pour ne traiter que de l'aile de 1561, la charpente du XVI^e siècle sera partiellement démontée, soit quatre niveaux allant des poteaux de l'étage au faîtage. Dans le galetas, quel sort sera-t-il réservé aux logements des lecteurs qui datent du siècle de Calvin, aux restes de la librairie primitive, au musée qui s'est glissé dans les lieux et à la polychromie relevée au XX^e siècle par le professeur Roussy? Il serait triste que disparaisse à jamais ce que Viollier avait si sagement et intelligemment préserver.

Plus bas, les travaux doivent reprendre les deux façades du XVI^e siècle et les restaurations opérées de 1886 à 1888. Des analyses des crépis anciens sont-elles prévues, comme cela fut le cas à la maison Tavel? Par ailleurs qu'en est-il du porche qui se délabre à cause des infiltrations d'eau? Enfin, les interventions de Louis Viollier seront-elles seulement comprises et respectées, restaurées au demeurant, pour conserver au bâtiment sa substance? Pour mémoire, en 1991, les derniers travaux en date sur les bâtiments avaient simplement donné lieu à un barbouillage partiel de certaines façades...

Un bâtiment est un palimpseste

Il faut absolument revenir aux principes de base qui fondent la discipline de la restauration monumentale. Un bâtiment est avant tout un palimpseste. Plus aucune restauration digne de ce nom ne peut l'ignorer. Cette approche ne remonte pas à la *Charte de Venise*, mais à Camillo Boito (1835-1914)...

Un exemple récent suffit à illustrer cette approche des bâtiments. En 1996, une exposition et un colloque international célé-



Coupe de l'aile de 1561, « état actuel » (AEG, n.d. [avant 1886], n.s. [certainement le même], pour Louis Viollier)

braient les travaux menés par Félix Duban au château de Blois. En 2003, sa fameuse «salle des États», repeinte vers 1850, était enfin restaurée. Comme en philologie, où les textes sont étudiés dans leur épaisseur historique, le patrimoine monumental est aujourd'hui considéré en profondeur, en fonction de ses strates historiques.

A l'occasion du 450^e anniversaire de la fondation du Collège, un livre fera le point

sur l'histoire du monument et sur les déboires qui, depuis le XIX^e siècle, affectent sa compréhension et sa conservation.

Mais il ne s'agit que de papier. Les pierres des monuments parlent d'elles-mêmes: et, vis-à-vis de l'histoire, leur témoignage est sans appel. Comme le rappelait Pierre Vaisse dans l'ouvrage sur le patrimoine genevois cité plus haut, on ne restaure pas un monument historique «comme on construit un immeuble ou un garage».

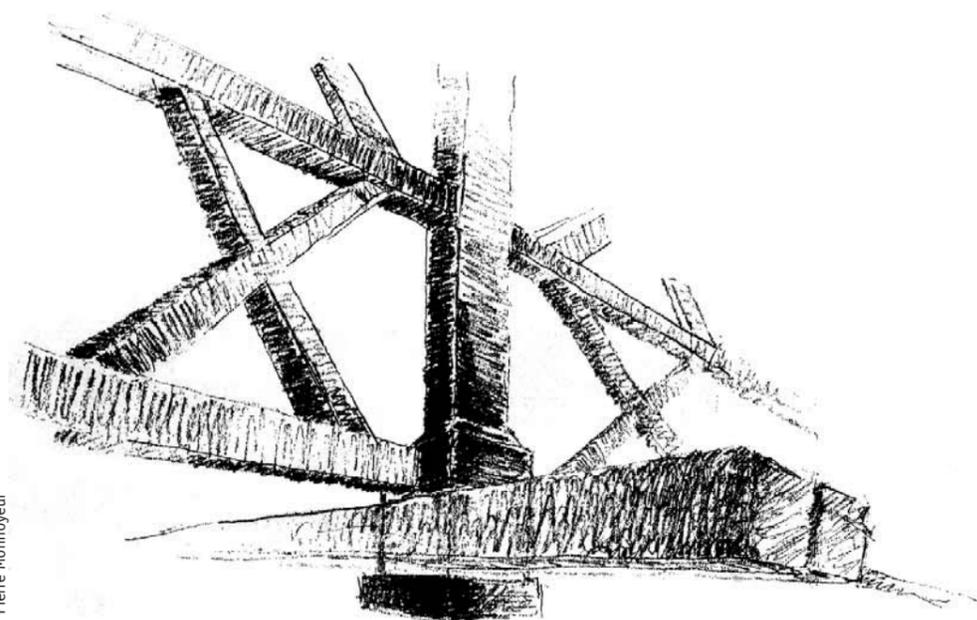
C'est le Collège des trois langues voulu par Calvin et soutenu par Théodore de Bèze. Sur lui veille un fronton tout droit venu de l'aile Henri II du Louvre, dont le style se réfère explicitement à l'art de la cour de France. En 1561, comme un écho au Colloque de Poissy, Genève affirmait dans ce relief ses prétentions religieuses et intellectuelles: la pierre ajoutait à la parole!

Louis Viollier mesurait l'importance des bâtiments qu'il ressuscitait. Les travaux du XXI^e siècle auront-ils la même envergure et la même intelligence? Il faut le souhaiter...

Pierre Monnoyeur
Historien de l'art

¹ Leïla el-Wakil, «La liste genevoise des monuments classés. Un inventaire à la Prévert», in *Patrimoine genevois: état des lieux* (sous la dir. de Leïla el-Wakil), Infolio, Genève, 2007, pp. 81-104.

² Pierre Vaisse, «De la protection du patrimoine en général et à Genève en particulier», ibidem, p. 107.



Aile de 1561, charpente du XVI^e siècle, détail et éclaté de l'assemblage du poinçon et de la moise

Promenade Vauban en Franche-Comté

Début juin, 50 membres de Patrimoine suisse Genève ont participé à une excursion ayant pour thème « Les fortifications: évolutions architecturales et exigences stratégiques ».

La première visite fut consacrée au château de Joux, situé sur un piton rocheux entre Vallorbe et Pontarlier. Demeure des sires de Joux jusqu'au XV^e siècle puis des ducs de Bourgogne et des rois d'Espagne, le fort ne deviendra véritablement français qu'en 1678, après sa conquête par Louis XIV. Cette citadelle fortifiée par Vauban fait apparaître le génie multiple du grand stratège qui allia l'art de la guerre au bon goût architectural classique, en l'appliquant aux bâtiments de défense. La porte d'entrée, richement décorée aux armes de France, le bel escalier en arc-rampant de la cour intérieure, les échauguettes et leurs gargouilles, de gracieux clochetons en sont les illustrations. A l'intérieur, une fosse très impressionnante de 35 mètres de profondeur, creusée à même le roc, dans laquelle un escalier métallique à vis de 212 marches permet d'atteindre la base de la forteresse. Il mène au puits d'alimentation en eau de 3,7 m de diamètre et 120 m de profondeur, situé au milieu d'un vaste réseau de galeries souterraines selon le désir de Vauban, comme du maréchal Joffe en 1879.

Vauban au Patrimoine mondial de l'humanité ?

Cette forteresse fait partie d'un ensemble stratégique de 200 places fortes voulues par Louis XIV sur le pourtour du royaume. La valeur esthétique de ces constructions et l'occasion du tricentenaire de la mort du grand maréchal humaniste et bâtisseur (1633-1707) ont incité le gouvernement français à proposer en janvier 2007 le Réseau des sites majeurs de Vauban à l'inscription au Patrimoine mondial de l'humanité (Unesco). Les experts du Comité national des biens français au Patrimoine mondial, chargés d'évaluer les candidatures françaises, ont apporté leur soutien au dossier présenté par la Fondation Le Corbusier. Derrière ce match se joue une lutte d'influence entre le ministère de la culture qui défend plutôt la candidature de «Corbu» et l'Élysée qui penche pour Vauban. La décision de l'Unesco sera connue en juillet 2008.

Maison Michaux et Fort des Rousses

Au-delà des plateaux du Jura baignés par le Doubs, le groupe a visité une ferme jurassienne (écomusée). Restaurée avec peu de moyens, la maison Michaud laisse apparaître sa rusticité originale de manière exemplaire grâce au recours à l'artisanat local et à une main d'œuvre de volontaires respectueux du passé. L'efficacité de cette intervention a suscité un débat sur la lourdeur fréquente des restaurations menées en Suisse, peut-être imputable à de trop grands moyens financiers ou à un manque de sensibilité.

Dernière étape de cette excursion, cet édifice militaire construit au XIX^e siècle formait un vaste camp retranché capable d'accueillir 3000 hommes, 2000 chevaux et des réserves en vivres et eau pour une année de siège. Il abritait, sur sept étages dont cinq enterrés, plus de 200 grandes salles voûtées et une immense citerne souterraine. Sa construction (1842-1902) nécessita une main d'œuvre composée de 5000 Piémontais. La cour offre une vue d'ensemble impressionnante sur des bâtiments classiques aux lignes épurées et très bien conservés. Vendu récemment par le ministère de la Défense, il a été très difficile de leur trouver une nouvelle affectation. Le hasard a voulu qu'une société fromagère et d'affinage s'intéresse à ces immenses caves et s'en porte acquéreur. Se développant sur 150 m, roches et voûtes illuminées sous lesquelles s'alignent les meules de comté offrent un spectacle saisissant d'une beauté dépouillée. Bel exemple d'anciens locaux réaffectés aux besoins d'aujourd'hui.

Michel Brun

Fort de Joux: tél. 0033 3 81 69 47 95, www.chateaudejoux.com

Fort des Rousses: tél. 0033 3 84 60 02 24

ou Office du tourisme des Rousses, tél. 0033 3 84 60 02 55

Maison Michaud: tél. 0033 3 81 69 27 42, www.ecomusee.michaud.free.fr

Bon vent, Max Oettli!

Pendant neuf ans, la Société d'art public a compté le photographe Max Oettli parmi les membres de son comité. D'aucuns se souviennent des derniers calendriers illustrés de ses photos. Il a aussi rendu de grands services au comité par ses prises de vue pour faciliter les discussions des «cas douteux».

Max, photographe professionnel, enseigna à l'École d'ingénieurs pendant vingt-sept ans. En fin d'année, ses élèves présentèrent leurs travaux sur les fenêtres du quartier des Grottes dans «La Représentation visuelle». Cette exposition, remarquable, démontra l'excellence de son enseignement.

Les meilleures choses ont une fin, dit-on. C'est ainsi que Max a donné sa leçon d'adieu le 12 juin dernier. Montrant rarement ses photos personnelles, il nous a présenté à cette occasion sa collection-trésor. Ses commentaires nous ont fait sentir son amour des gens et ce qui constitue leur vie, nous offrant une leçon d'humanité et un témoignage de chaleur et de sympathie qui nous ont non seulement intéressés, mais profondément émus.

Bon vent, Max Oettli! Oui, car la distance qui nous sépare dorénavant est grande. En effet, Max Oettli est parti pour la Nouvelle-Zélande où d'autres élèves bénéficieront de son enseignement comme *Senior Lecturer* à la School of Fine Arts de Dunedin. Tous nos vœux pour cette nouvelle étape! Malgré l'éloignement, nous resterons toujours proches par la pensée et nous sommes reconnaissants de toute votre activité au sein de notre association.

Jacqueline Richez

Agenda

VISITES

Nous n'avons pas pu vous offrir un programme de visites cet automne en raison des festivités du 100^e anniversaire qui ont accaparé toutes nos forces. Cependant, nos visites reprendront dès le printemps 2008, un programme est en cours d'élaboration et vous le recevrez au début de l'année prochaine. Nous vous remercions de votre compréhension et nous nous réjouissons de vous retrouver bientôt.

VIENT DE PARAÎTRE

Paul Waltenspühl architecte

par Christian Bischoff, Isabelle Claden, Erwin Oberwiler, avec les contributions de Mélanie Delaune Perrin, Aurelio Galfetti, Franz Graf, Susanne Wettstein. Photographies de Pavel Cugini. Ed. InFolio, 2007, 268 p., 480 ill., Fr. 78.-. ISBN 978-2-88474-451-5



Paul Waltenspühl (1917-2001) est un protagoniste du renouveau de la scène architecturale suisse dans le second après-guerre. La grande maîtrise constructive de ses réalisations témoigne de sa double formation d'architecte et d'ingénieur en génie civil. Professeur à Lausanne (EPUL), puis à l'École polytechnique fédérale de Zurich, il aborde au cours

de sa carrière, seul ou en association – avec Georges Brera principalement –, tous les programmes constructifs. Par l'image et le texte, les auteurs présentent un choix d'œuvres illustrant les principaux domaines d'activité de Paul Waltenspühl: aménagements intérieurs, équipements sportifs, constructions scolaires, logements individuels et collectifs, bâtiments industriels et infrastructures. L'icographie se compose de plans, de photographies d'archives en noir et blanc et de reportages photographiques documentant l'état actuel de ces constructions. Les témoignages d'anciens étudiants, collaborateurs et amis de Paul Waltenspühl font découvrir la personnalité et le parcours de l'architecte. Des clés de lecture sont apportées par des essais traitant de sa pratique constructive, de sa collaboration avec les artistes plasticiens, de son rapport aux questions de mobilier et, avec l'exemple des écoles de Lancy, du devenir de l'œuvre.

PROJET DE LOI SUR LES SURÉLÉVATIONS

Déposé dernièrement sur le bureau du Grand Conseil il est à l'examen par la Commission de l'aménagement et fera bientôt l'objet d'un débat parlementaire. Ce projet, rappelons-le, est issu d'une négociation entre l'Etat, les auteurs du projet de loi et les référendaires. Patrimoine suisse Genève s'est beaucoup engagé dans ces travaux de négociation. La version actuelle soumise au Grand Conseil devait être présentée dans le présent numéro d'Alerte. Le bureau et la rédaction estiment plus judicieux d'attendre les résultats du parlement. Ainsi, nous reportons l'article prévu dans ce numéro à la prochaine parution d'Alerte.

Patrimoine suisse Genève vous présente ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Soutenez le patrimoine bâti et paysager en devenant membre de Patrimoine suisse Genève

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

Nom	Prénom
Année de naissance	Profession
Adresse	
N° postal, lieu	
Date	Signature

- membre effectif, affilié à Patrimoine suisse et recevant le journal *Alerte* et la revue *Sauvegarde*: minimum Fr. 60.- / couple Fr. 70.- / collectif Fr. 95.-
- membre étudiant: minimum Fr. 40.-

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, case postale 3660, 1211 Genève 3
Un cadeau de bienvenue vous attend!

alerte

Editeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
Président: Marcellin Barthassat

Rédaction Laurent de Wurstemberger, Jean-Pierre Lewerer, Pierre Lipschutz, Cecilia Maurice de Silva, Jacqueline Richez
Avec la collaboration de Michel Brun, Sabine Nemeč-Piguet, Diana Nemeth
Secrétariat Claire Delaloye Morgado
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3, tél. 022 786 70 50 (matin) info@patrimoinegeneve.ch
Graphisme Pierre Lipschutz **Impression** Médecine & Hygiène, Genève

© 2007, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch

Prochaine parution: mars 2008

Délaï rédactionnel: 22.2.2008